

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026071 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2026

Objet : DESIGNATION D AVOCAT INSTANCE DISCIPLINAIRE

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 23/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=071 D\_signation d\_avocat = instance disciplinaire.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026071-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

### SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

**Étaient excusés :**

**OBJET :** Désignation d'avocat - instance disciplinaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment L113-1 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment le titre III du livre V ;

Considérant que :

- Suite à un signalement collectif de sapeurs-pompiers en date du 13 novembre 2025 dans un centre d'incendie et de secours, relatif à des faits de maltraitance, différentes investigations sont diligentées.
- Il en ressort une matérialité des faits qui identifie clairement l'auteur de ces agissements.

L'établissement est amené à réunir un conseil de discipline.

**ENTENDU** le rapport de Madame Nathalie PEREZ,

**APRÈS** en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**MISSIONNENT** Maître BOMSTAIN dont le cabinet se situe allées Jean Jaurès à Toulouse dans le cadre de la gestion de ce dossier et de l'assistance de l'administration dans cette instance.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

23 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.